

**Sommaire****Edito**  
(p.1)**Handball Féminin**  
(p.1)**Juridique**  
(p.2)**Les comités...**  
(p.2)**Convention MSJEPVA**  
(p.2)**Flash'Actus**  
(p.2)**Avantages fiscaux**  
(p.3)**Le CRIB**  
(p.3)**Edito**

Le sport Français a beaucoup évolué ces dernières années mais les écoles sportives demeurent toujours la base de la pyramide sans laquelle nos sports ne sauraient exister ni se développer. Ce sont nos éducatrices, éducateurs, techniciens du sport qui seront les principaux acteurs de la réussite de notre système de formation. Serviteurs fidèles du sport,

loin des strass, des paillettes et des grandes déclarations médiatiques dans leur réalité hebdomadaire des problèmes de terrain, d'intempéries, de calendriers avec autour d'eux une multitude de gamins et gamines qui attendent de découvrir les richesses et les valeurs de notre sport.

La passion du sport qui anime nos éducateurs et éducatrices à transmettre les valeurs fondamentales à des jeunes qui seront très vite des citoyens et citoyennes dignes de ce nom. La valeur éducative du sport n'est plus à démontrer. Préparer nos jeunes joueuses et joueurs à la pratique d'un sport difficile, exigeant, dont les caractéristiques principales sont le contact, le respect d'autrui, la maîtrise de soi, l'humilité et la solidarité. Le sport n'accepte pas la médiocrité des comportements. N'exclure personne, fidéliser le plus grand nombre, ne plus faire une finalité du gain d'un tournoi ou d'une rencontre. Les victoires, les triomphes éphémères ne sont que des épiphénomènes. Seul le sourire éclairant le visage d'un enfant, lorsqu'il retrouve son éducatrice ou son éducateur, est essentiel. Ce sourire, est enthousiasme et preuve de la réussite.

**Jean-Marc Garin****Membre du CDOS 47 – Président du CD Rugby 47****Coupe d'Europe Handball Féminin**

Pour la première fois en Lot-et-Garonne, le club de handball d'Agen avait la lourde tâche d'accueillir deux rencontres de Coupe d'Europe au COJC. Grâce aux encouragements des 1000 spectateurs du samedi et des 850 du dimanche, l'Union Mios Biganos-Bègles à remporter ces deux confrontations. Il est à noter la présence dans les rangs bordelais de l'internationale Alexandra Lagrabère. Avec l'aide du speaker bordelais, l'ambiance du samedi soir a dépassé le cadre sportif et c'est une véritable fête du handball à laquelle nous avons pu assister. La venue de l'ensemble des handballeurs du département et plus particulièrement de Cancon, Miramont, Fumel, Saint Georges n'est pas étrangère à la réussite de cet évènement. Le président de l'UMB-B, Bernard Coly a d'ailleurs salué l'ensemble des spectateurs et des organisateurs pour ces moments inoubliables.



## Le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité de l'Emploi (CICE)

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le CICE est une nouvelle mesure fiscale, dont le calcul est basé sur les rémunérations versées dans l'année, lorsqu'elles sont inférieures à 2,5 fois le SMIC. Ces éléments sont déterminés sur la base des règles qui s'appliquent pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale et de l'allègement général (dit « Fillon »).

### → Quelles obligations déclaratives ?

L'employeur doit obligatoirement effectuer une déclaration de l'assiette du crédit d'impôt lors de l'établissement de chaque bordereau URSSAF ainsi qu'une déclaration spéciale, n° 2079-CICE, permettant à l'entreprise de calculer et de déclarer le montant du crédit d'impôt auprès de l'administration fiscale.

### → Comment remplir votre déclaration URSSAF ?

Les rémunérations concernées doivent être déclarées sur vos bordereaux de cotisations URSSAF. A cette fin, une ligne spécifique « CICE » (CTP 400) a été créée, au taux de 0%. Sur chaque bordereau doit figurer le montant cumulé de la masse salariale éligible calculé depuis le mois de janvier.

**A noter que cette ligne spécifique ne doit pas affecter le montant des cotisations et contributions sociales dues.**

Plus d'infos : [www.ma-competitivite.gouv.fr](http://www.ma-competitivite.gouv.fr)

## Les Comités...

### Le CD Cyclotourisme

**Président : Alain Picaut**

**Adresse :** Maison des Sports  
997-A, avenue Jean Bru  
47000 Agen

**Téléphone :** 06 09 36 48 87

**Mail :** [lot-garonne-president@ffct.org](mailto:lot-garonne-president@ffct.org)

**Nombre de clubs :** 10

**Nombre de licenciés :** 430

#### Missions :

Le CODEP assure le lien entre la FFCT et les clubs. Il est le vecteur de promotion du cyclotourisme : **Santé, tourisme, culture.**

Le cyclotourisme est plus qu'un sport, il est une philosophie de pratique alliant une dimension intellectuelle et culturelle.

Pour les 123 000 licenciés français, le calendrier très fourni propose plus de 2000 randonnées sur nos belles routes de France, 1500 randonnées VTT en pleine nature et pour les plus sportifs, des brevets montagnards.

Infos : [www.ffct.org](http://www.ffct.org) / [www.veloenfrance.org](http://www.veloenfrance.org)



## Convention de partenariat ...

...Entre le **Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)**, le **Ministère des Sports**, de la **Jeunesse**, de l'**Éducation Populaire** et de la **Vie Associative (MSJEPVA)**, le **Ministère Délégué à la Réussite Educative (MDRE)** et le **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**.

Les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif seront, par cette convention, renforcées et permettront une complémentarité des contributions des acteurs au parcours sportif de l'enfant, tant dans les dimensions sportives et citoyennes que dans ses apprentissages et son épanouissement personnel.

#### Les signataires poursuivent les objectifs suivants :

- Faciliter l'accès à une pratique physique et sportive (APS) associative de qualité sous ses différentes formes (loisirs, compétitions) pour tous les publics,
- Proposer une offre d'APS adaptées aux besoins des différents publics, notamment ceux éloignés d'une pratique sportive régulière,
- Favoriser la sociabilité, l'engagement citoyen, la prise de responsabilité des jeunes sous toutes ses formes,
- Promouvoir, à tous les niveaux de la scolarité, les valeurs éducatives, sociales et d'intégration véhiculées par le sport et l'olympisme,
- Promouvoir la pratique d'APS des jeunes dans une perspective de santé,
- Favoriser la formation d'une éthique sportive permettant de lutter contre toute discrimination ou fait de violence dans le sport,
- Viser la poursuite des APS dans un cadre associatif tout au long de la vie.

## Flash'Actu

- **Championnat de Tir 10 m** : les 23 et 24 novembre au COJC Boé
- **Cross de Lévigac de Guyenne** : le 30 novembre à Lévigac
- **Championnat départemental de karaté** : le 1<sup>er</sup> décembre au COJC Boé
- **Championnat départemental CROSS UNSS** : le 4 décembre au Passage
- **Championnat jeunes handball** : le 7 décembre à 13h au COJC Boé
- **Championnat d'Aquitaine de Cyclo-Cross** : le 14 décembre à Marmande

## Avantages fiscaux des bénévoles

Le bénévole associatif ne dispose d'aucun statut fiscal privilégié. Toutefois, s'il renonce à se faire rembourser ses frais de déplacements par l'association, il pourra bénéficier d'une déduction fiscale, quelle que soit la puissance du véhicule. Le barème 2013 est fixé à 0,304€ le kilomètre pour les véhicules automobiles et 0,118 € le kilomètre pour les vélomoteurs, scooters et motos.

Si l'association ne rembourse pas les frais engagés, ceux-ci sont considérés comme un don et ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de son montant et dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'association doit obligatoirement donner un reçu de don au bénévole.

Le kilométrage à retenir est le kilométrage annuel parcouru à raison de l'activité bénévole pour l'association. En conséquence, il englobe tous les kilomètres liés à l'association, y compris les kilomètres pour se rendre au siège de l'association.

**Exemple** : Le bénévole qui inscrit sur sa feuille d'impôts 2000 kms x 0,304 € = 608 € a droit à une réduction d'impôts de 608 € x 66 % = 401 €

Il convient de rappeler que les associations peuvent être sanctionnées d'une pénalité égale à 25 % des sommes inscrites sur les reçus si leur octroi n'est pas justifié (instruction BOI 13N-2-98 du 9 octobre 1998).

## Le coin du CRIB

### Les formations à venir : 2<sup>nd</sup> semestre 2013

#### Ligue de l'enseignement / DDCSPP 47

**La conduite de réunions, les AG, les CA** : 18/11 à Agen

**L'organisation d'une manifestation** : 25/11 à Villeneuve et 02/12 à Marmande

**Les activités de l'association et la fiscalité** : 09/12 à Villeneuve

#### ASSO 47

**Créer et animer son site internet** : 21/11 (atelier 1) et 28/11 (atelier 2) à Agen de 14h00 à 17h00

**Réglementation et organisation d'une Assemblée Générale** : 04/12 à Marmande de 14h00 à 17h00

**Le Conseil Général par le biais de son service ASSO 47 organise des réunions d'information sur les emplois d'avenir :**

- Le 18 Novembre à Nérac
- Le 09 Décembre à Marmande

#### CDOS 47

**Formation réseaux sociaux** : 25/11 à Agen de 10h00 à 12h00

**Rédiger son projet associatif** : sur demande

**Demande de subvention CNDS** : sur demande

**Accompagnement VAE** : sur demande

#### DLA

Si vous souhaitez réaliser un accompagnement

DLA, contactez Sophie BRUNEAU

aux coordonnées suivantes :

[dla47@creer.fr](mailto:dla47@creer.fr) / 05 53 66 20 50

### Renseignements

**Alexis COUTURIER**

05.53.48.32.50

[alexiscouturier@franceolympique.com](mailto:alexiscouturier@franceolympique.com)

Toutes les formations sur : [www.cdos47.org](http://www.cdos47.org)  
(rubrique CRIB)